

DEMANDEUR : MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS

M. Yves Desmarais, directeur général

567, chemin du Village
Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

Téléphone : 450-226-3232 (poste 104) Télécopieur : 450-226-8786

CONSULTANT : ÉQUIPE LAURENCE, EXPERTS-CONSEILS

M. Alexandre Latour, ing. (poste 231)

700, chemin Avila
Piedmont (Québec) J0R 1R3

Téléphone : 450-227-1857 Télécopieur : 450-227-8950

**PROJET : Remplacement de l'aqueduc
Sud de la route 364**

DEMANDE DE SOUMISSION

La MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS demande des soumissions pour la réfection du réseau d'aqueduc en bordure de la route 364, sur une longueur d'environ 350 mètres linéaires.

DOCUMENTS

Les plans et cahier des charges ainsi que la formule de soumission peuvent être consultés et/ou obtenus auprès du bureau du système électronique d'appel d'offres (SEAO), **à partir de mercredi le 29 août 2012**, selon les modalités et les coûts indiqués sur le site du SEAO à l'adresse suivante : www.seao.ca.

DOCUMENTS (suite)

Seules seront considérées aux fins d'octroi de contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1). Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement sont admis à soumissionner.

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré d'une banque à charte ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant global de la soumission, payable à l'ordre de la municipalité de Morin-Heights.

Ce cautionnement devra être valide pour une période de cent vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre de consentement émise par une compagnie d'assurance apparaissant au tableau de l'Autorité des Marchés Financiers, garantissant l'émission, en faveur de la municipalité de Morin-Heights, d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services si le soumissionnaire devient l'adjudicataire. Chacune des garanties doit correspondre à 50 % du montant de la soumission.

RÉCEPTION

Les soumissions devront être insérées dans une enveloppe cachetée portant l'inscription **SOUSSION POUR TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC ROUTE 364 SUD** et seront reçues à l'Hôtel de ville de Morin-Heights, à l'adresse indiquée ci-dessus, **le ou avant vendredi le 14 septembre 2012, à 11 h**, où elles seront être ouvertes publiquement.

L'octroi d'un contrat est assujetti à l'obtention de la part de la municipalité de toutes les autorisations requises.

Les soumissions doivent se conformer exactement aux instructions des documents de soumission et la municipalité de Morin-Heights ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Yves Desmarais
Directeur-général
Municipalité de Morin-Heights
567, chemin du Village
Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

